



FICHE DE CANDIDATURE MASTER CLASS 2018

Pièces à joindre : CV complet, vidéo de motivation en LSF.
Aucune candidature incomplète ne pourra être traitée.
Pour toute information : contact@ivt.fr

INTITULÉ DU MODULE

FINANCEMENT DU MODULE CHOISI

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom :

Prénom :

Nationalité :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

E-mail :

Portable :

Individuel (inscription validée à la réception du paiement)

Tarif plein

Tarif réduit (Intermittent, demandeur d'emploi, étudiant) – joindre justificatif

AFDAS (réservé aux personnes ayant des droits de formation/ la demande doit impérativement être effectuée un mois et demi avant le début du module.

Pôle emploi (inscrit à Pôle Emploi) voir directement avec votre conseiller Pôle Emploi

Audiens - cet organisme peut intervenir en complément d'un des organismes précédents

<http://www.audiens.org/intermittent/accompagnement-solidaire/votre-vie-professionnelle>

PRIX PAR MODULE DE 60 HEURES

Tarif plein 680€

Tarif réduit 550€

Prise en charge 1100€

Possibilité d'étaler le paiement.

RÉPARTITION DES SOMMES À PAYER

PART STAGIAIRE*	€
PART TIERS-PAYEUR	€

* Les stagiaires qui obtiennent une prise en charge partielle sont redevables de la différence entre le prix du stage et le montant pris en charge par l'employeur, Pôle Emploi ou tout autre organisme.

JE SOUHAITE ÊTRE INFORMÉ DES ACTIVITÉS D'IVT :

OUI

NON

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

MASTER CLASS

ORGANISATION DES MODULES DE LA FORMATION ARTISTIQUE

Tous les modules sont organisés en sessions collectives par des intervenants reconnus pour leur expertise dans leur domaine artistique. Les modules sont limités à 12 personnes maximum par groupe.

PARTICIPANTS

La formation artistique «Spectacle visuel et art sourd» s'adresse aux artistes sourds ou entendants signants. Niveau de LSF : B2 acquis.

LIEU

La formation a lieu à IVT- International Visual Théâtre
7 cité Chaptal - 75009 Paris.

JOURS ET HORAIRES DE LA FORMATION

Chaque module se déroule sur deux semaines à raison de 30 heures hebdomadaires, soit 60 heures par modules :
lundi au vendredi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont enregistrées, après sélection des candidatures, dans l'ordre d'arrivée (à concurrence du nombre de places disponibles). Un mail vous sera ensuite adressé confirmant la sélection de votre candidature. L'inscription est définitive une fois reçu le versement de l'acompte ou l'accord de prise en charge. Dans le mois précédant la formation, une convocation, attestant du déroulement effectif de celle-ci, sera envoyée par courrier, précisant dates et horaires.

ABSENCES

Pendant la formation, toute absence devra être justifiée. En cas d'absences répétées le formateur pourra convoquer le stagiaire car l'acquisition des modules d'apprentissage pourrait être remise en cause.

CONDITIONS D'ANNULATION

Si l'annulation intervient plus d'un mois avant la formation, le dossier est retourné au stagiaire et aucun paiement n'est dû. En cas d'annulation à moins d'un mois avant le stage, IVT facturera 30% du prix total de la formation (somme correspondant à l'acompte demandé lors de l'inscription). Si l'annulation intervient le 1er jour ou en cours de stage, le montant de la formation sera intégralement dû par le stagiaire. Dans l'éventualité où l'effectif minimal ne serait pas atteint, IVT se réserve le droit d'annuler le stage 15 jours au moins avant le début de la formation. Le montant versé serait alors intégralement remboursé ou la formation, d'un commun accord, reportée.